

« La bonne gouvernance dans les partis politiques ; législations actuelles et requises » à l'USJ



Les participants au colloque. Photo DR

Dans le cadre du programme académique du Forum de la bonne gouvernance, l'Observatoire de la fonction publique et de la bonne gouvernance (OFP) de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ), en coopération avec la Fondation Konrad Adenauer, a organisé une conférence intitulée « La bonne gouvernance dans les partis politiques ; législations actuelles et requises ».

Le coup d'envoi de l'événement a été donné par Pascal Monin, directeur de l'OFP. Tout en expliquant que le public a le droit de savoir pourquoi les partis n'apportent pas le changement promis dans leurs programmes électoraux, il a soulevé les questions suivantes : quels effets les interventions étrangères ont-elles sur l'action des partis politiques ? Où en sont-ils en termes de diversité confessionnelle et de genre ? Comment concilier le besoin de législation et la garantie de la liberté des partis au Liban ?

Me Paul Saadeh, représentant le directeur de la Fondation Konrad Adenauer, Philippe Bremer, a souligné que les partis politiques constituent l'un des piliers les plus importants des

systèmes démocratiques : « Le problème dont souffrent les partis au Liban est qu'ils ne sont soumis à aucune législation claire. Est-il raisonnable qu'ils continuent à être traités comme des associations soumises à la loi sur les associations ottomanes publiée en 1909 ? »

Quant au Pr Salim Daccache, recteur de l'USJ, il a soulevé le fait que les partis politiques du monde entier ont aujourd'hui du mal à vivre les mutations, à l'ère des changements rapides : « Les Libanais actuellement, ajoute-t-il, ont soif de rencontres et d'échanges sur une base contractuelle pour une communauté de destin et d'intérêts communs, et non de différences irréconciliables avec des origines lointaines et des affiliations primaires. »

L'ancien ministre Me Ziad Baroud a qualifié la loi de 1909 de libérale, expliquant ses avantages et ses inconvénients, et soulignant la nécessité de la développer, notamment la clause qui concerne les obligations financières des partis, exigeant plus de transparence.

Puis le professeur associé à la faculté de droit et de sciences poli-

tiques de l'USJ Rizk Zgheib, qui animait le colloque, a évoqué la transformation du Liban après 1990 d'un État de partis à un État contrôlé par les partis.

Quant au député George Okais, il a révélé dans son intervention que le sectarisme est un obstacle fondamental à la croissance de la vie politique, soulignant qu'un parti doit croire à l'État de droit et à la Constitution, sans quoi il ne devrait pas être qualifié ainsi.

Le professeur d'université Shawkat Ashti a souligné pour sa part que la question principale est la capacité des partis au Liban à parvenir à une bonne gouvernance et comment la mettre en œuvre.

Yara Nassar, directrice du programme de participation politique des femmes de l'ONU, a confirmé, elle, que le rôle des femmes au sein des partis est encore très loin de ce qu'il devrait être. Le nombre de candidates des partis pour les élections de 2022 n'a pas dépassé les 12, a-t-elle affirmé, ce qui signifie que la structure des partis n'est pas adaptée pour permettre aux femmes d'accéder aux suffrages.